



Commune de
MALEMORT



Compte Rendu Sommaire de la réunion du Conseil Municipal
du jeudi 25 février 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 février 2021 à la salle Jean Ferrat à Malemort, dont le caractère public a été assuré par la retransmission en direct sur la page Facebook de la ville, s'est réuni en séance publique ouverte par Monsieur Laurent DARTHOU – Maire.

Membres présents :

M. DARTHOU-Maire, M. RIGOUX, Mme DUCLOS, M. MANIERE, Mme PICARD, M. MAZERON, Mme PICON-CHENE, M. MARCOS, Mme REYNAUD, M. DONADIEU - *maires adjoints*
M. LARIVÉE, M. AVRIL, M. PRIMAULT, Mme MEUNIER, Mme BELONIE, M. LEMIERE, Mme LACHAUD, M. MAMMOLA, Mme BRANDY, Mme BOUILLAGUET, M. VERGNIOLE, M. SERRE, Mme BENOIT, Mme ROCHE, M. PRINCE-BOUILLAGUET, Mme JOSSET, Mme TESSON, M. LABORIE, M. MARCHOU, Mme MARTINAUD, Mme LEUWERS, M. FILIPPI - *conseillers municipaux*

Membres absents ayant donné pouvoir :

Mme FALZON (à M. RIGOUX)
Mme MEUNIER (à M. DARTHOU) à compter du point III-2 (Affaires financières)

Membre absent : /

DECISIONS

☛ Monsieur le Maire rend compte de dix-neuf décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

V-2020/93	Convention d'accueil pour l'organisation d'un séjour au Lioran avec l'association ODCV Corrèze, avec hébergement à l'Hôtel et Résidence des Bains de Vic sur Cère + déjeuner/goûter aux Chalets des Galinottes du 17 au 19 février 2021 – <i>séjour annulé</i>
V-2020/94	Fixation des tarifs municipaux pour 2021
V-2020/95	Consultation pour les services d'assurances de la commune 2021-2025
V-2020/96	Renouvellement d'adhésion à une association dont la commune est membre : AGORES
V-2020/97	Contrat de services pour le suivi des progiciels gammes SEDIT – SOLON - SALVIA avec la Société BERGER-LEVRAULT. Les présents contrats sont conclus pour une durée de trois ans à compter du 1 ^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023
V-2020/98	Marché public de service – Régie publicitaire pour le magazine municipal avec la SARL ACCROPUB, qui a pour but la recherche d'annonceurs en vue de financer les coûts de production du magazine municipal. Le présent marché est conclu pour une durée de 9 mois ou 3 magazines
V-2020/99	Remboursement d'un tiers dans le cadre d'un sinistre automobile survenu le 07 décembre 2020
V-2020/100	Acceptation d'un don d'un particulier d'un montant de 50 Euros pour remercier la commune de son initiative de soutenir l'industrie du bois en Corrèze par l'achat d'un sapin dans le cadre des décorations de Noël
V-2020/101	Marché de fourniture et d'acheminement d'électricité pour les sites dont la puissance est inférieure à 36 kVA avec l'entreprise EDF commerce Grand Centre. Le présent marché est valable du 1 ^{er} janvier au 3 novembre 2021
V-2020/102	Renouvellement de la contribution financière à l'EPCC l'Empreinte
V-2020/103	Contrat avec la Société LOGITUD Solutions déterminant les modalités de maintenance des progiciels suivants : SIECLE : gestion de l'état civil ; ETERNITE-CARTO+ : Cartographie de cimetières ; ETERNITE : Gestion de cimetières ; AVENIR : Gestion du recensement militaire. Le présent contrat est conclu du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020. A la fin de la première période de maintenance, le contrat sera tacitement reconduit pour une période d'un an, deux fois maximum

V-2021/1	Rétrocession d'une concession au cimetière La Font
V-2021/2	<p>Marché pour la maintenance du parc automobiles pour véhicules légers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 : Entretien et carrosserie Attribué à la SARL J. DE SOUSA - Lot 2 : Remplacement de Pneumatiques Attribué à la SARL AC ECO PNEUS <p>Le présent marché est conclu pour une durée d'un an (12 mois) renouvelable à compter de la date de notification de l'accord-cadre</p>
V-2021/3	Fixation de tarifs pour le séjour de l'Accueil de Jeunes au Lioran du 17 au 19 février 2021- <i>Séjour annulé (correspondant à la décision V-2020/93)</i>
V-2021/4	Contrat de mission de délégué à la protection des données avec la SAS GAIA. Le présent contrat entre en vigueur le 1 ^{er} février 2021 ou à la date de notification à la Commune de Malemort, pour une durée globale de 4 ans. Le contrat pourra se poursuivre par tacite reconduction, à la fin de la période initiale, par période d'une année sans pouvoir excéder cinq ans au total
V-2021/5	Convention avec Engie Energie Services – Engie Solutions relative à la contractualisation d'opérations d'économies d'énergie éligibles au dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Cette convention concerne l'isolation d'un réseau hydraulique de chauffage et d'eau chaude sanitaire à la cantine Jules Ferry et à l'école primaire Jules Ferry de Malemort
V-2021/6	Contrat de location entre la commune de Malemort et Monsieur LAUMOND Jean-Claude aux Jardins Familiaux du Gour – parcelle n°10. Le présent contrat est consenti à compter du 1 ^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Il est reconductible tacitement deux fois, soit une durée maximale de 3 ans
V-2021/7	Contrat de location entre la commune de Malemort et Monsieur PRODEL Michel aux Jardins Familiaux du Gour – parcelle n°11. Le présent contrat est consenti à compter du 1 ^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Il est reconductible tacitement deux fois, soit une durée maximale de 3 ans
V-2021/8	Contrat de location entre la commune de Malemort et Madame ISTODE Petrica aux Jardins Familiaux du Gour – parcelle n°20. Le présent contrat est consenti à compter du 1 ^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Il est reconductible tacitement deux fois, soit une durée maximale de 3 ans

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n°2021-160 du 15 février 2021, a nommé Madame Lesly TESSON pour remplir les fonctions de Secrétaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

-Approuvé à l'unanimité-

V-20210225/1 : Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Malemort-sur-Corrèze : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20210225/2 : Acquisition de la parcelle cadastrée section BE n°122 située 4 avenue Jean Jaurès

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20210225/3 : Dénomination de voie – Impasse de Montemart

Rapporteur : Monsieur RIGOUX

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20210225/4 : Adoption de l'avenant n°4 au Contrat de Solidarité Communale avec le Département de la Corrèze

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20210225/5 : Adoption de l'avenant n°1 à la convention relative à l'attribution d'une aide au FEADER pour la construction du nouvel ALSH de Puymaret

Rapporteur : Monsieur MAZERON

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20210225/6 : Renouvellement de l'exonération des droits de place et de stationnement pour les activités commerciales pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire

Rapporteur : Monsieur DONADIEU

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20210225/7 : Convention de coopération décentralisée avec la communauté rurale de Sakal

Rapporteur : Madame PICON-CHENE

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20210225/8 : Vote du débat d'orientation budgétaire

Rapporteur : Madame DUCLOS

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20210225/9 : Avenant à la convention d'objectifs et de financement pour le prolongement en 2020 du « Contrat Enfance Jeunesse »

Rapporteur : Monsieur MAZERON

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20210225/10 : Renouvellement de la convention de partenariat avec le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine pour le dispositif « DestiNAction » 2021-2022

Rapporteur : Monsieur MAZERON

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait à Malemort pour être affiché le**04 MARS 2021**..... conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales. Toutes les délibérations précitées seront affichées et pourront être consultées dans leur texte intégral, en mairie sur le panneau d'affichage niveau accueil, ou au recueil des actes administratifs de la commune.

A Malemort, le 26 février 2021

Monsieur le Maire,
Laurent DARTHOU



